

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/06/2017

Dossier complet le :

12/06/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0124

1. Intitulé du projet

Restructuration et extension du bâtiment "Le Millénium" à Issy-les-Moulineaux (92)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI Issy Camille Desmoulins

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Isabelle Trésaugue

RCS / SIRET

8 2 7 | 4 9 5 | 7 9 7 | | | | |

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² . => Le projet prévoit de créer 10 602 m ² de surface de plancher en extension du bâtiment existant.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente demande concerne la restructuration et l'agrandissement d'un ensemble immobilier, livré en 1992 et situé sur la ville d'Issy-les-Moulineaux. Les travaux vont créer une surface de plancher d'environ 10 500 m² supplémentaires par extension du bâtiment existant et surélévation en attique (extension du R + 7 et ajout d'un étage à R+8).

Le projet conservera la fonction principale du bâtiment existant, à savoir des bureaux auxquels vont être rajoutés des commerces et une salle de sport en rez de chaussée par transformation de surfaces de bureaux actuelles et de locaux annexes.

Un Restaurant Inter Entreprises sera créé pour accueillir 2 000 couverts environ.

Le rez-de-chaussée intégrera un mail piétonnier couvert, ouvert au public, d'une surface d'environ 1 300 m². Il desservira les commerces et les 3 halls d'entrée des bureaux qui seront ainsi réaménagés pour les rendre plus attractifs.

Les parkings en sous-sol occupant 3 niveaux seront reconfigurés afin d'intégrer du stationnement vélo et des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Le nombre de places de stationnements sera ainsi réduit. Le parking public sera reconduit dans son exploitation.

Le projet comporte la démolition /reconstruction des circulations verticales pour permettre leur adéquation avec les nouveaux effectifs des bureaux et la démolition partielle du premier étage pour donner de la hauteur aux commerces.

4.2 Objectifs du projet

- Création, en accord avec la ville, au cœur du quartier d'affaire d'Issy-les-Moulineaux, d'un ensemble de surfaces commerciales en rez-de-chaussée à destination des usagers du quartier
- Reconfiguration de la rue intérieure en mail commercial couvert assurant la liaison entre la nouvelle sortie RER C (ouverture prévue en début 2018) vers la rue Camille Desmoulins
- Optimisation de l'utilisation foncière par création d'environ 10 500 m² de surfaces complémentaires avec la création d'un restaurant d'entreprise, de commerces de proximité et de services en rez-de-chaussée
- Amélioration de la qualité d'usage des espaces : divisibilité, optimisation des hauteurs libres, création de terrasses paysagées accessibles, commerces
- Densification des effectifs admissibles par le redimensionnement des circulations verticales et des équipements techniques
- Transformation du bâtiment visant à son adaptation à la transition énergétique (isolations de façades, respect des exigences de du label effinergie 2017).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier comprendra les deux phases suivantes :

- 1) Curage / Désamiantage (6 mois)
- 2) Restructuration avec démolitions partielles et extensions de planchers (30 mois)

L'opération comprend une installation de chantier globale permettant d'isoler la zone de travaux de la zone publique.

L'emprise travaux neutralisera suivant autorisation des services de la voirie, le trottoir existant sur le mail Félix Amiot ainsi qu'une des voies sur la rue Joseph Frantz afin de permettre l'approvisionnement du chantier. La rue Joseph Frantz actuellement en double sens passera ainsi temporairement en sens unique. L'ensemble de la signalétique nécessaire et réglementaire sera mis en place en accord avec les services de la voirie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble sera un établissement unique classé en ERP de type M, N et X dont seul le rez-de-chaussée sera accessible au public.

Il bénéficiera d'une bonne desserte par les transports en commun (proximité de la gare d'Issy-Val de Seine, du RER C, du T2 et des lignes de bus 189, 290, 323, 394) et offrira de nouveaux espaces de bureaux, une salle de sports, des espaces commerciaux en rez-de-chaussée ainsi que des terrasses végétalisées et accessibles aux employés.

Pour répondre au mieux aux besoins du marché, les bureaux seront divisibles en 4 entités autonomes.

Les locaux bureaux seront en mesure d'accueillir un effectif d'environ 3 230 personnes (ratio de 1 personne pour 10 m² de surface de plancher), soit 1 228 personnes supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Le rez-de-chaussée commercial intégrant le mail couvert et la salle de sport pourra accueillir jusqu'à 1 673 personnes (public et personnel inclus) selon les règles d'effectifs s'appliquant aux ERP.

L'immeuble disposera :

- d'un RIE d'une capacité de 2 000 couverts ;
- d'un parc de stationnement de 559 places réparties sur 3 niveaux de parkings souterrains ; le 1er niveau de parking, à usage de parking public, répondra aux besoins générés par les commerces.
- de locaux vélos au 1er sous sol (150 m²) ;
- de bornes de recharges pour voitures électriques et hybrides (20) .

Le projet bénéficiera également du label «E+C- » délivré par Certivea impliquant le double objectif suivant : E3 C1. L'immeuble vise également la certification anglaise «BREEAM International New Construction 2013» délivrée par le BRE à un niveau "Very Good" et la certification HQE niveau «Excellent ».

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Agrément préfectoral pour extension de bureaux
- Permis de démolir
- Permis de construire
- Dossier de régularisation auprès de la police de l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces de plancher du bâtiment existant	30 090 m ²
Surfaces de plancher créées en extension	10 510 m ²
Surfaces projetées de bureaux	34 400 m ²
Surface du mail piétonnier créé	1 300 m ²
Surface du RIE et locaux sociaux	2 200 m ²
Surfaces des locaux commerciaux créés	2 100 m ²
Surface de la salle de sport créée	560 m ²
Nombre d'étages	R+8

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

48-50-54 rue Camille Desmoulins
92130 Issy-les-Moulineaux

Section C, parcelle cadastrale n°29

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 15 ' 5 5 " 55E Lat. 4 8° 4 9 ' 5 1 " 55N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Immeuble autorisé au titre :

d'un permis de construire n° 092 040 89 2341 obtenu le 28/12/1989;

d'un permis de construire modificatif n° 092 040 90 2571 M1 obtenu le 28/11/1990

d'un permis de construire modificatif n° 092 040 91 2892 M2 obtenu le 03/10/1991

d'un permis de construire modificatif n° 092 040 92 3288 M3 obtenu le 02/07/1992

Surface de plancher actuelle : 30 090 m²

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF n'est située à proximité immédiate du site. Les ZNIEFF les plus proches sont au nord ouest du site à 2,3km (ZNIEFF de type I : vieux boisements et îlots de vieillissement du bois de Boulogne et ZNIEFF de type II : bois de Boulogne). Des ZNIEFF sont également présentes à 3 km au sud du site (ZNIEFF I : forêt de Meudon et bois de Clamart et ZNIEFF II : forêts domaniales de Meudon).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Issy-les-Moulineaux est couvert par un PPBE approuvé le 11 Octobre 2012. Un nouveau PPBE a été adopté par le département le 12 décembre 2016, il n'est pas encore approuvé. Selon la carte du bruit routier issue du PPBE adopté, le site est en limite des zones exposées au bruit des RD7 et RD69 entre 55 et 60 dB (A). Le territoire est couvert par le PEB de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux en date du 18 avril 2007 et classé en zone C, située entre les courbes de bruit Lden 56 et Lden62.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La quasi-totalité du projet se trouve dans le périmètre de protection (500 m) d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques. Il s'agit de l'église Notre-Dame des Pauvres située à Issy-les-Moulineaux au Sud du site du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet situé dans une zone urbanisée ne se trouve pas dans l'emprise d'une zone humide répertoriée. Il se situe en limite de l'enveloppe d'alerte potentiellement humide de classe 3 de la Seine.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La ville d'Issy-les-Moulineaux est concernée par le PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé le 9 janvier 2004. La cote casier se situe à 1,45m au dessus du rez-de-chaussée. Issy-les-Moulineaux n'est pas couverte par un PPRT mais est concernée par un PPR carrières approuvé par arrêté préfectoral du 7 Aout 1985. Le site du projet ne se situe pas dans une zone à risque selon ce PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par un site BASIAS ou BASOL. Selon l'étude historique réalisée par ICF environnement le 10 novembre 2006 "le risque de présence d'une pollution du sous-sol au droit du site est très faible voire inexistant"
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est situé dans la zone de répartition (ZRE) de l'Albien, comme l'ensemble de la région Ile-de-France.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est répertorié dans un rayon de 10 km autour du site de projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé n'est localisé aux abords du projet. La propriété du domaine Saint-Sulpice, qui est le site classé le plus proche, est située dans la même commune à environ 1km au Sud-Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'adduction en eau potable du bâtiment sera réalisée comme actuellement, par un raccordement au réseau qui passe à proximité. L'eau potable distribuée à Issy-les-Moulineaux provient de la Seine et est captée au niveau de l'usine Edmond Pépin de Choisy-le-Roi. Aucun prélèvement n'est nécessaire pour l'alimentation en eau potable du projet. De plus, le projet ne prévoit pas de mettre en oeuvre de la géothermie. En phase chantier, si un rabattement de nappe est nécessaire, il fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau. Des études sont en cours.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les drainages actuels par pompage ne seront pas modifiés dans le cadre du projet d'extension du bâtiment. Il n'est donc pas attendu de modification prévisible des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le bâtiment actuel comporte 3 niveaux de sous-sols. Ces volumes en sous-sol seront réutilisés dans le cadre du projet et des volumes complémentaires seront créés pour la réalisation de locaux vélos et de volumes de rétention. L'impact sur les volumes excédentaires devrait concerner uniquement les terres à excaver dans le cadre des travaux de terrassement, estimé à environ 2800m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site étant totalement imperméabilisé, le projet d'extension du "Millénium" n'est pas susceptible des perturbations, des dégradations ou destruction de la biodiversité. De plus, le projet intègre la création de terrasses végétalisées participant au verdissement du quartier. Les alignements d'arbres situés sur les espaces publics (non compris dans l'emprise du projet) sont maintenus.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet d'extension du "Millénium" se situant en milieu urbanisé, il n'est pas susceptible d'engendrer de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Selon la base de données des installations classées, la commune d'Issy-les-Moulineaux ne comporte aucun site SEVESO. Aucun PPRT ne concerne le territoire communal.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site du projet se trouve en Zone B (centre urbain) du PPRI. La cote casier est de 31,85 NGF sur le site, soit 1,45 m au dessus du rez-de-chaussée. Il est possible de réaliser des extensions de surfaces de plancher existants sous la cote casier dans la limite de 30% de la surface de plancher existante à la date d'approbation du PPRI. Le projet respectera les dispositions du règlement du PPRI. Les études en cours, permettront de prendre les dispositions pour assurer une transparence hydraulique des volumes d'expansion de la crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	En raison de la nature du projet (bureaux, commerces, RIE, salle de sport et travaux d'aménagement intérieurs dans les parkings souterrains existants) et des mesures de gestion des déchets (tri, collecte et traitement adapté) et des eaux usées et pluviales (raccordement au réseau existant), le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires. Le centre de tri et d'incinération des déchets d'Isséane est situé à proximité du projet. Une évaluation des risques sanitaires conclue que "le risque pour la santé des usagers du bâtiment, lié à une exposition chronique par inhalation des rejets atmosphériques est considéré comme non préoccupant".
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Des déplacements supplémentaires seront engendrés par les trajets domicile-travail des effectifs de bureaux, du public et personnel du RDC commercial et par les livraisons liées à l'approvisionnement des commerces et du RIE. La proximité et l'offre variée des TC (RER C, T2, plusieurs lignes de bus) permettront de limiter le trafic routier lié à l'augmentation de fréquentation du site. Le projet diminue le nombre de places de stationnement VL et crée des places vélos ainsi que des bornes de recharges électriques et hybrides.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Au vu des activités projetées, les sources de bruit attendues sont liées aux équipements techniques implantés en terrasse (coté voies SNCF). L'étude acoustique en cours permettra d'assurer le respect de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le projet se situe au voisinage d'infrastructures terrestres soumises aux prescriptions d'isolement acoustique (RD7, RD69, RD50 et voie ferrée) et en zone C du PEB de l'héliport. Des isollements acoustiques standardisés pondérés DnT,A sont prévus pour isoler l'intérieur du bâtiment.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	Les équipements potentiellement sources de vibrations situés à l'intérieur du bâtiment seront désolidarisés de la structure au moyen de plots vibratiles adaptés. La circulation des trains sur les voies ferrées à proximité du site (RER et tramway) est susceptible d'induire des effets vibratoires dans l'ensemble du bâtiment. Le projet est conçu afin d'assurer le confort des utilisateurs vis-à-vis de ces phénomènes vibratoires sans avoir recours à une désolidarisation acoustique. Des mesures seront prises pour limiter les vibrations en cours de travaux ; il est prévu la mise en place d'un chantier à faibles nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet ne prévoit pas de mise en lumière nocturne du bâtiment. Seules des enseignes lumineuses des commerces pourront être présentes, elles seront conformes au règlement sur la publicité. Localisé en contexte urbain, le projet est situé dans un environnement lumineux dégradé.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de rejets atmosphériques significatifs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales du bâtiment seront collectées dans un réseau séparatif et raccordées à un bassin de rétention avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales du concessionnaire. Le débit de rejet des eaux sur le réseau sera conforme aux règlement d'urbanisme et aux contraintes imposées par la réglementation HQE.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des eaux usées domestiques émanant des activités tertiaires créées seront rejetées au réseau séparatif en conformité avec le règlement d'assainissement collectif. Les eaux usées grasses émanant du RIE seront dirigées vers des séparateurs à graisse.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les déchets proviennent des activités de bureaux, commerces et du RIE. Il s'agit de déchets ménagers et assimilés. En phase travaux, les déchets seront traités conformément à la réglementation sur la base des diagnostics et constats effectués.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	En l'absence de co-visibilité avec l'église Notre-Dame des Pauvres inscrite au titre des monuments historiques, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural et culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Le projet consistant en l'extension d'un bâtiment existant dans une zone déjà urbanisée, aucune modification de l'usage du sol ne sera engendrée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Parmi les projets pour lesquels un avis a été rendu par l'Autorité Environnementale sur la période 2015-2017, l'un est situé dans un rayon de 500 m autour du site du projet. Il s'agit du projet de construction de l'immeuble de bureaux et de commerces "Pont d'Issy" à Issy-les-Moulineaux pour lequel l'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 4 mars 2015 (cf annexe 7).

Les impacts cumulés potentiels concernent :

- le paysage. La perception paysagère du secteur sera modifiée par ces deux projets qui vont contribuer à l'amélioration du contexte paysager du secteur ;
- les transports en commun. Les deux projets sont situés à proximité de pôles d'échanges performants proposant des modes de transport en commun variés (RER, tramway, bus...). Les effets cumulés vont se traduire par une augmentation de la fréquentation des modes de transport en commun ;
- le trafic automobile. Le projet d'extension du "Millénium" diminue le nombre de places de stationnement par rapport à la situation actuelle tandis que parallèlement il augmente le nombre de bureaux et diversifie la vocation du site. Bouygues Immobilier a donc veillé à limiter l'attractivité de l'automobile pour accéder au site. La conception du projet Pont d'Issy a répondu à cette même préoccupation.
- le PPRI de la Seine. Chaque projet respecte le règlement du PPRI de la Seine.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principaux enjeux environnementaux dont il convient de tenir compte dans la réalisation du projet sont :

- le risque inondation,
- les déplacements/trafics,
- l'environnement sonore et vibratoire,
- l'insertion paysagère du projet.

A ces enjeux, les réponses suivantes sont apportées :

- Le projet situé en zone B respecte le règlement du PPRI de la Seine, notamment les extensions de surface de plancher autorisées en dessous de la cote casier ;
- Pour accompagner l'augmentation de la fréquentation du site et en complément des dispositifs vélib et autolib à proximité, des places 2 roues sont prévues et le parking proposera des bornes de recharge pour les véhicules électriques et/ou hybrides. De plus, le site est largement desservi par les transports en commun.
- Le projet ne sera pas à l'origine de nuisances sonores ou vibratoires significatives mais le bruit ambiant extérieur et les vibrations liées au trafic ferroviaire sont pris en compte dans la conception (isolement de façades, conception anti-vibrations).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne justifie pas, selon notre diagnostic, une étude d'impact pour les raisons principales suivantes :

- Il s'inscrit au sein d'un territoire déjà très emprunté par des activités urbaines en utilisant déjà les réseaux, les dessertes déjà existantes sans les modifier.
- Il n'est concerné par aucun périmètre d'inventaire et de protection du patrimoine naturel et l'occupation des sols actuels, des parcelles concernées par le projet, empêche la présence de faune et flore remarquables.
- Il met en place des mesures de réduction des impacts environnementaux identifiés du projet.

Le projet s'inscrit dans une démarche de haute qualité Environnementale. Il intègre l'obtention des labels HQE excellent, BREAM very good et EFFINERGIE 2017 comprenant la cible Carbone C1.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Avis de l'autorité environnementale pour l'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus. Annexe 8 : Évaluation des risques sanitaires des effluents du centre d'Isseane Annexe 9 : Étude historique du site Annexe 10 : Rapport de diagnostic acoustique du bâtiment existant et de son environnement Annexe 11 : Étude des héliodons

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

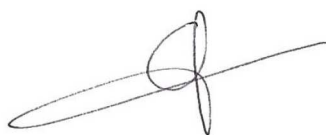


Fait à

Issy-les-Moulineaux

le, 9 Juin 2017

Signature



lire ci-dessus

Annexe 2 : Plan de situation



Annexe 3 : Reportage photographique

Prises de vues du 17/05/2017

Vues proches sur site de projet



1 <



2 <



3 <



4 <



5 <



6 <



7 <



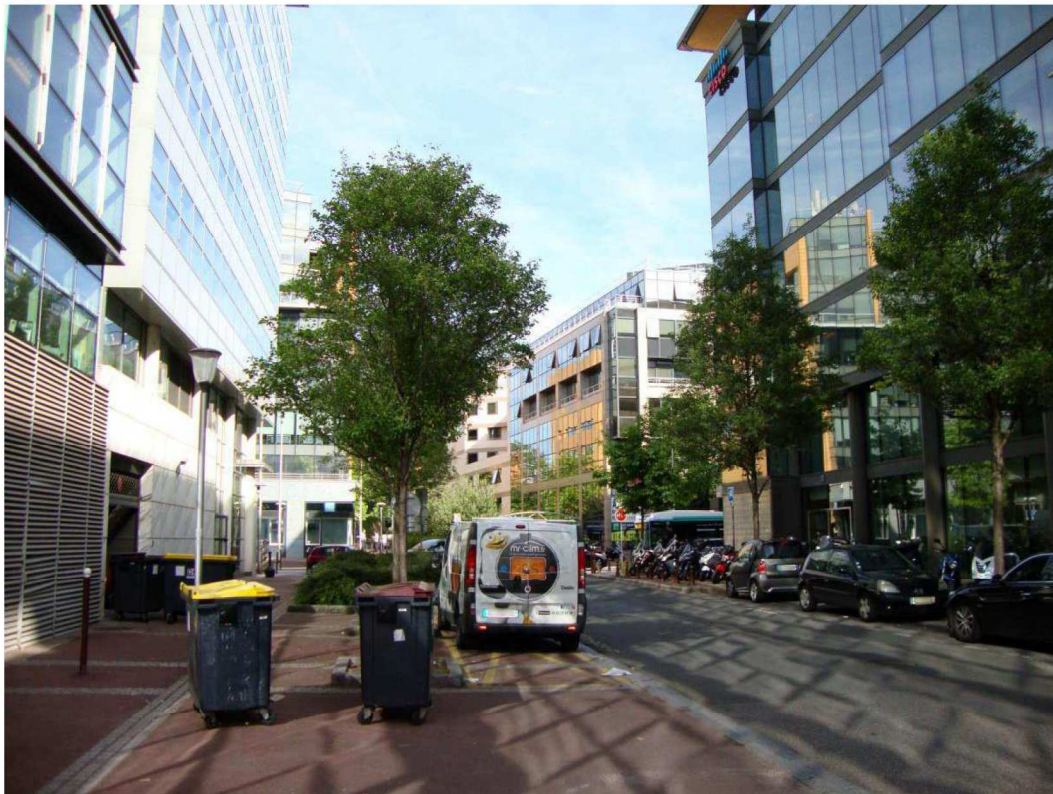
8 <



Vues lointaines sur site de projet



11 <



12 <







15 <



16 <



Vues depuis le site sur le paysage environnant



18 <



19 <



20 <



21 <



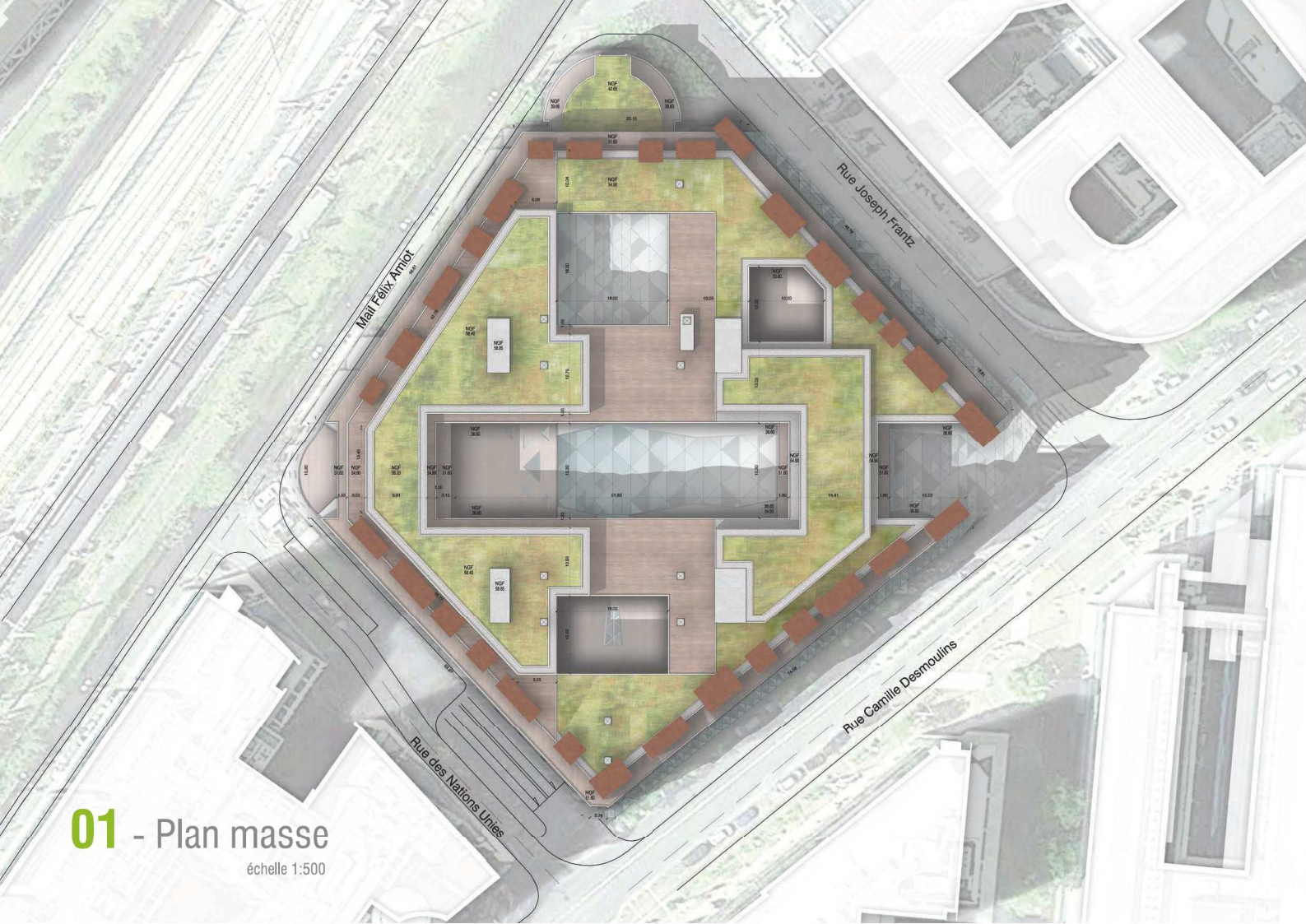
22 <



23 <



Annexe 4 : Plan du projet

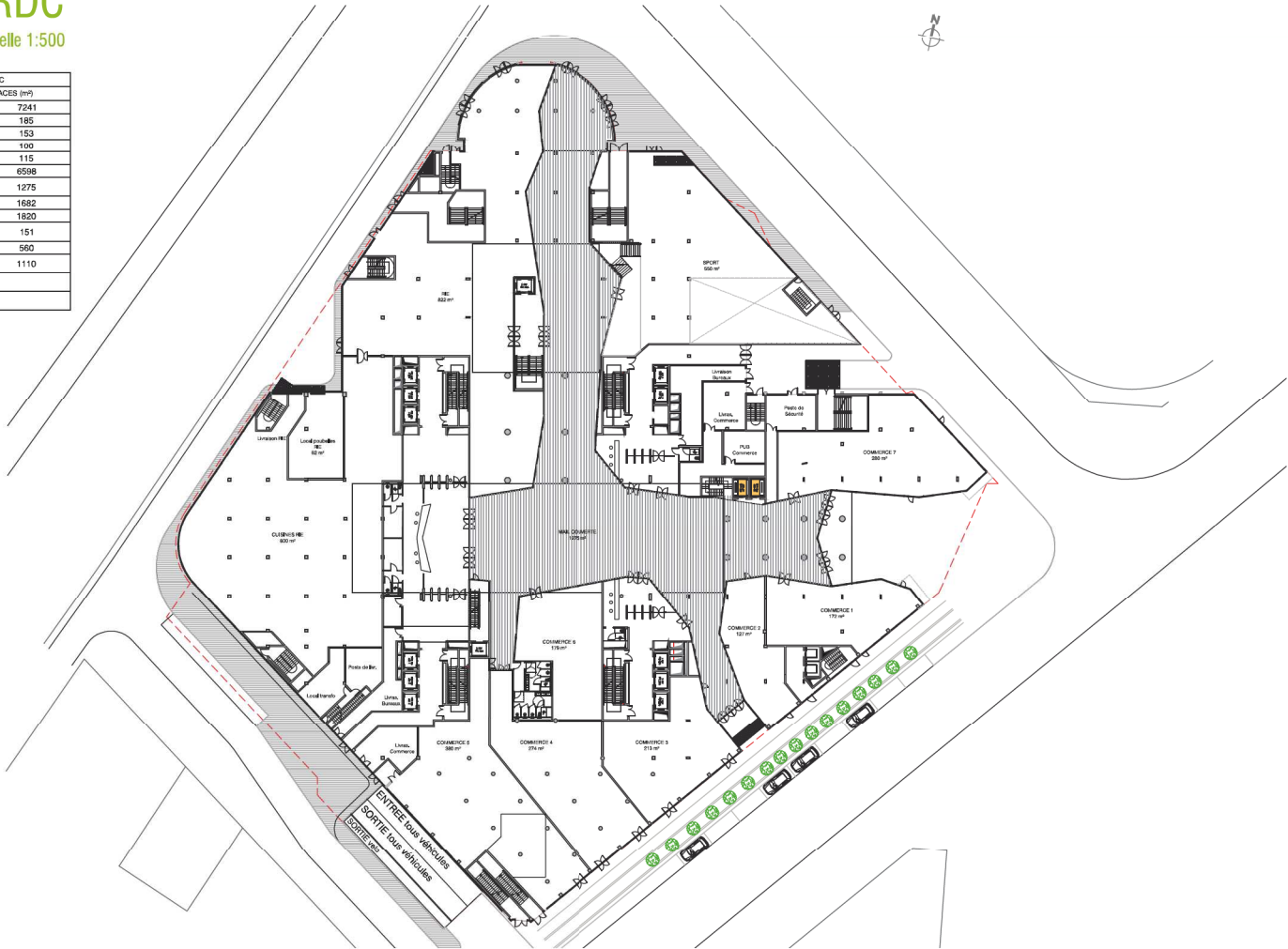


01 - Plan masse
échelle 1:500

Plan RDC

échelle 1:500

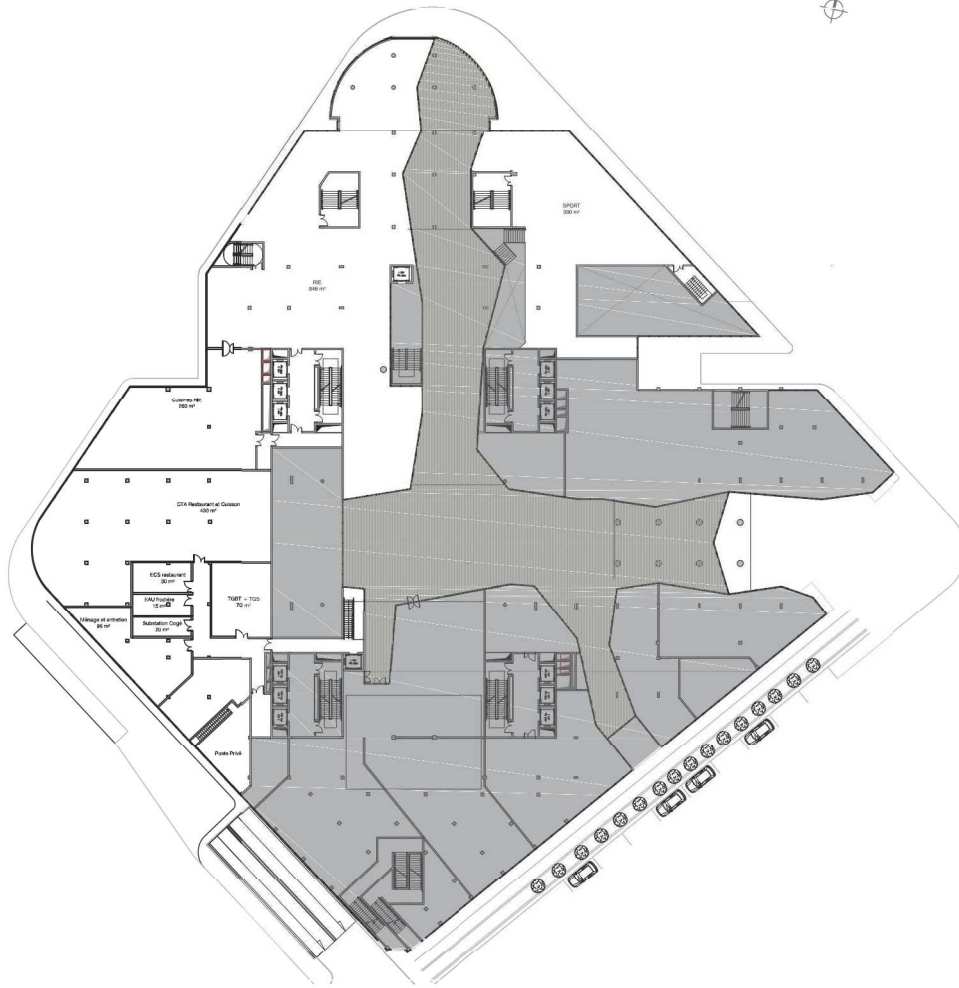
NIVEAU RDC	
TABLEAU DE SURFACES (m²)	
SHO int. Façade	7241
Ded Vides	185
Ded 1.80	153
Ded L.T.	100
Ded stat.	115
SDP	6598
dont Mail Couvert	1275
dont RIE & Cafet	1682
dont Commerces	1820
dont Parties Co.	151
dont Sport	560
dont Halls & sorties bureau	1110



Plan R+1

échelle 1:500

NIVEAU 1	
TABLEAU DE SURFACES (m²)	
SHO int. Façade	7261
Ded Vides	4605
Ded L.T.	912
SDP	1744
SNB RIE	870
SNB cuisine RIE	269
Total SNB	1139

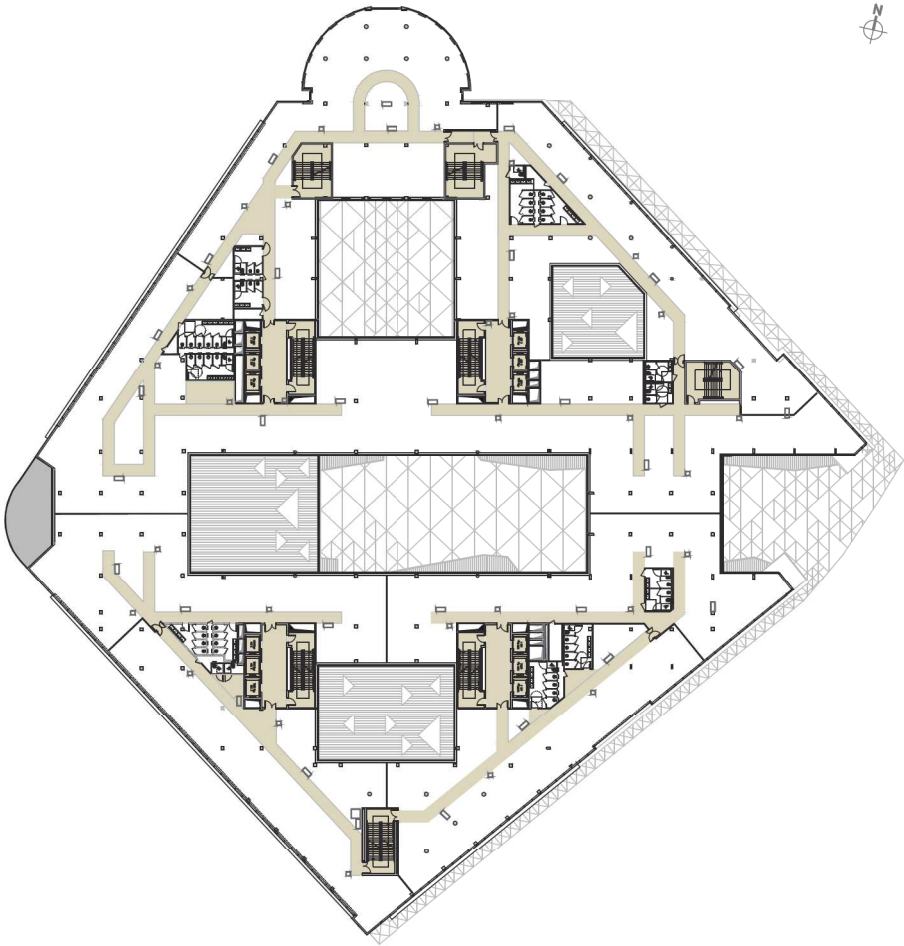


Plan R+2

échelle 1:500

NIVEAU 2	
TABLEAU DE SURFACES (m²)	
SHO int. Façade	5755
Ded Vides	253
Ded L.T.	20
Ded stat.	0
SDP	5482
SNB bureau	3880
SNB réunion	141
Total SNB	4021

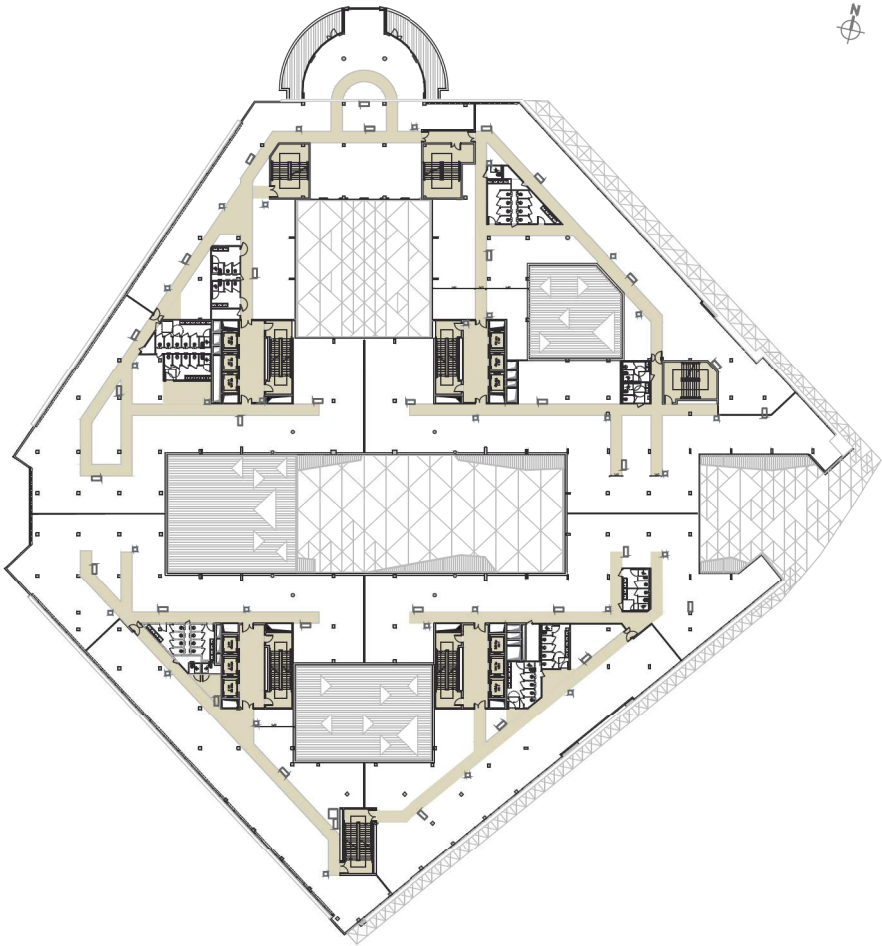
Effectifs	548
Nombre sanitaires	55
Nombre UP	34
Compartment 1a	757
Compartment 1b	773
Compartment 2a	700
Compartment 2b	713
Compartment 3a	521
Compartment 3b	502
Compartment 4a	569
Compartment 4b	562



Plan R+3

échelle 1:500

NIVEAU 3	
TABLEAU DE SURFACES (m²)	
SHO Int. Façade	5688
Ded Vides	253
Ded 1.80	0
Ded L.T.	20
Ded stat.	0
ScIP	5415
SNB bureau	3819
SNB réunion	132
Total SNB	3950
Efficelle	541
Nombre sanitaires	54
Nombre UP	34
Compartiment 1a	741
Compartiment 1b	707
Compartiment 2a	699
Compartiment 2b	719
Compartiment 3a	521
Compartiment 3b	502
Compartiment 4a	558
Compartiment 4b	563

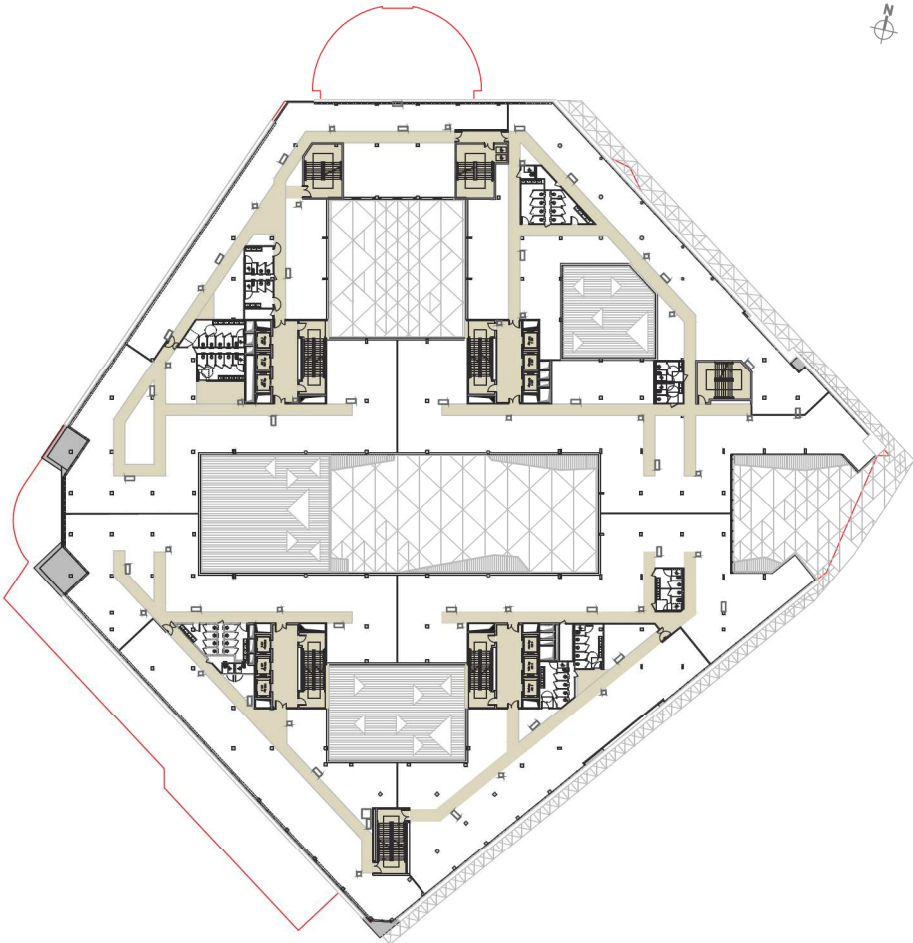


Plan R+4

échelle 1:500

NIVEAU 4	
TABLEAU DE SURFACES (m²)	
SHO int. Façade	5504
Ded Vides	253
Ded 1.80	0
Ded L.T.	19
Ded stat.	0
SOP	5233
SNB bureau	3654
SNB réunion	141
Total SNB	3795

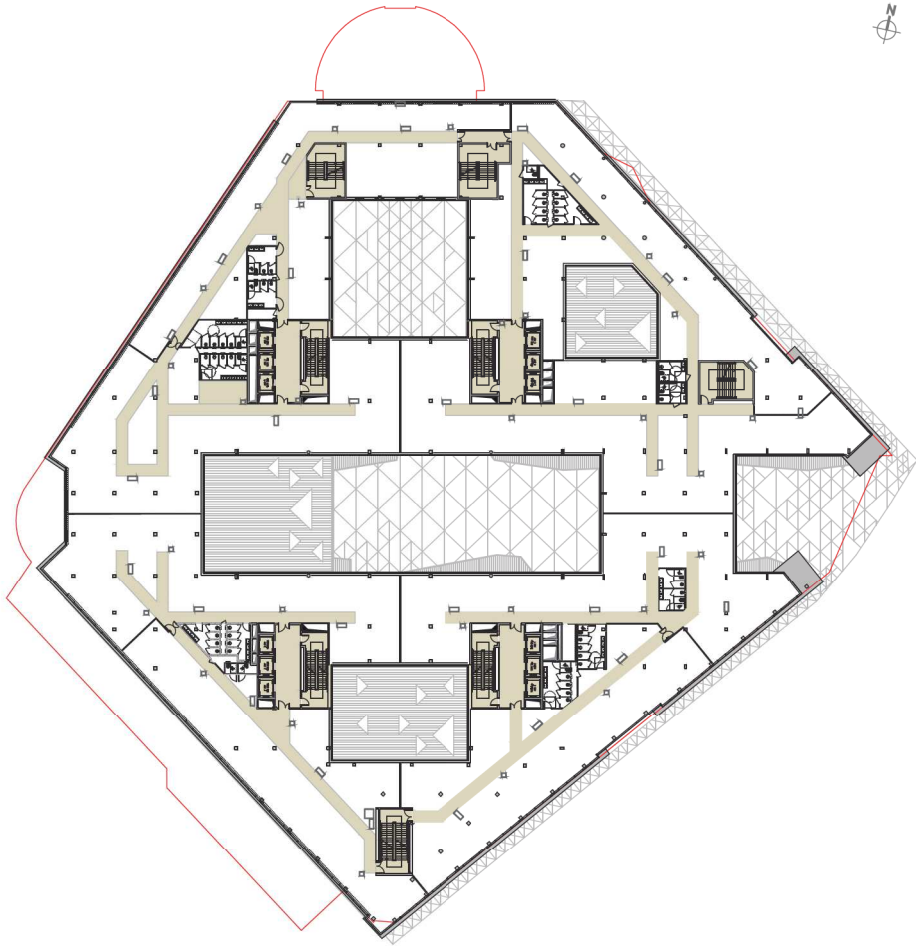
Effectifs	523
Nombre sanitaires	53
Nombre UP	34
Compartment 1a	635
Compartment 1b	649
Compartment 2a	698
Compartment 2b	719
Compartment 3a	500
Compartment 3b	501
Compartment 4a	561
Compartment 4b	561



Plan R+5

échelle 1:500

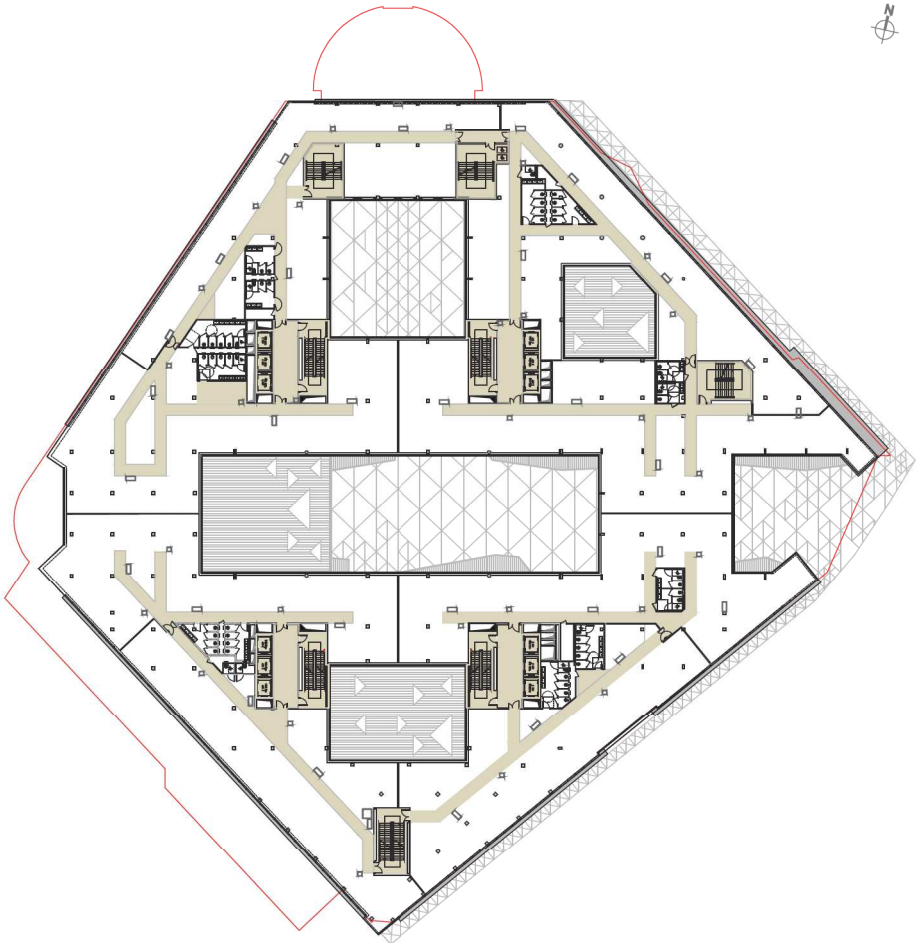
NIVEAU 5	
TABLEAU DE SURFACES (m²)	
SHO Int. Façade	5521
Ded Vides	253
Ded 1.80	0
Ded L.T.	19
Ded stat.	0
Scip	5249
SNB bureau	3676
SNB réunion	165
Total SNB	3841
Effectifs	
Nombre sanitaires	53
Nombre UP	34
Compartment 1a	636
Compartment 1b	666
Compartment 2a	700
Compartment 2b	708
Compartment 3a	521
Compartment 3b	499
Compartment 4a	554
Compartment 4b	555



Plan R+6

échelle 1:500

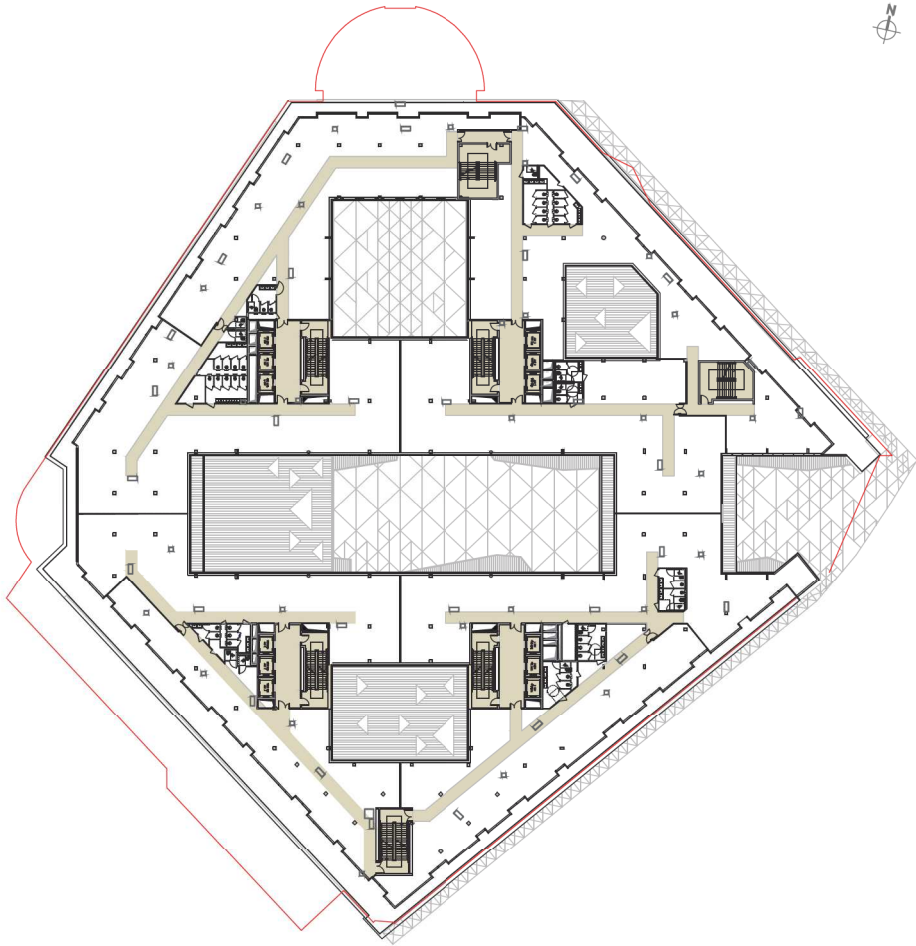
NIVEAU 6	
TABLEAU DE SURFACES (m²)	
SHO Int. Façade	5489
Ded Vides	253
Ded 1.80	0
Ded L.T.	10
Ded stat.	0
SOP	5218
SNB bureau	3642
SNB réunion	143
Total SNB	3785
Effectifs	
Nombre sanitaires	53
Nombre UP	34
Compartment 1a	837
Compartment 1b	659
Compartment 2a	679
Compartment 2b	704
Compartment 3a	520
Compartment 3b	498
Compartment 4a	562
Compartment 4b	567



Plan R+7

échelle 1:500

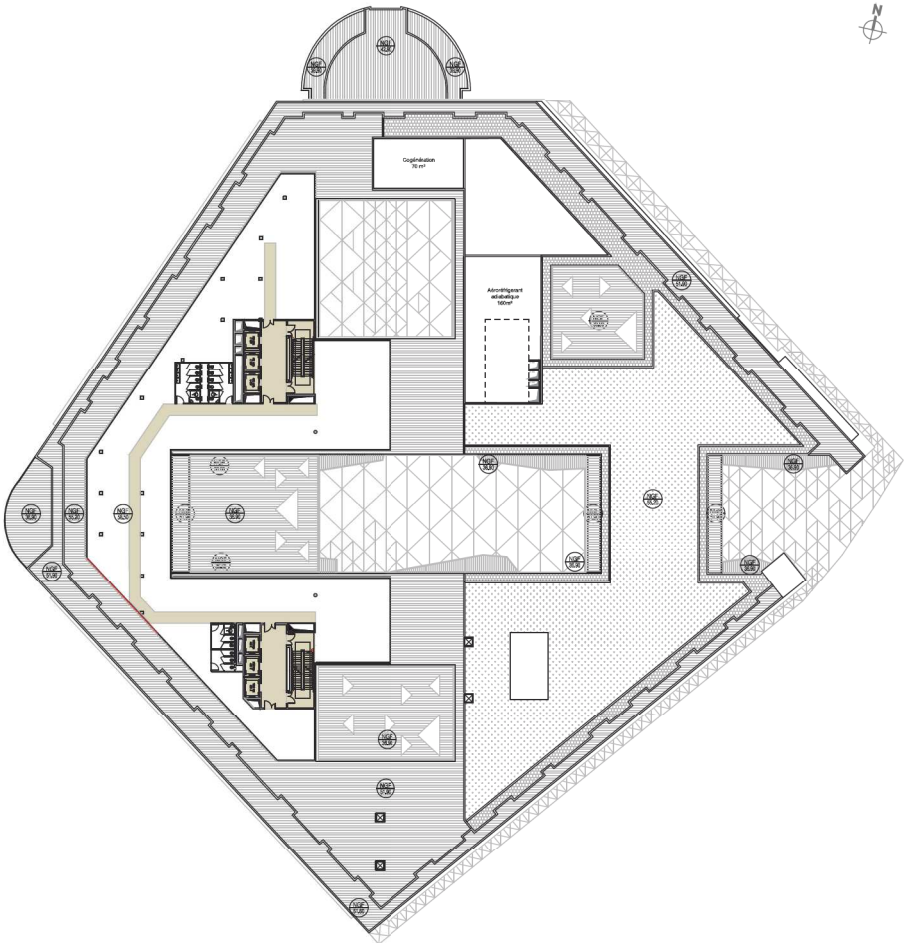
NIVEAU 7	
TABLEAU DE SURFACES (m²)	
SHO Int. Façade	4720
Ded Vides	245
Ded 1.80	0
Ded L.T.	19
Ded stat.	0
ScIP	4457
SNB bureau	3271
SNB réunion	42
Total SNB	3313
Effectifs	
Nombre sanitaires	44
Nombre UP	32
Compartment 1a	571
Compartment 1b	617
Compartment 2a	560
Compartment 2b	557
Compartment 3a	400
Compartment 3b	363
Compartment 4a	503
Compartment 4b	513



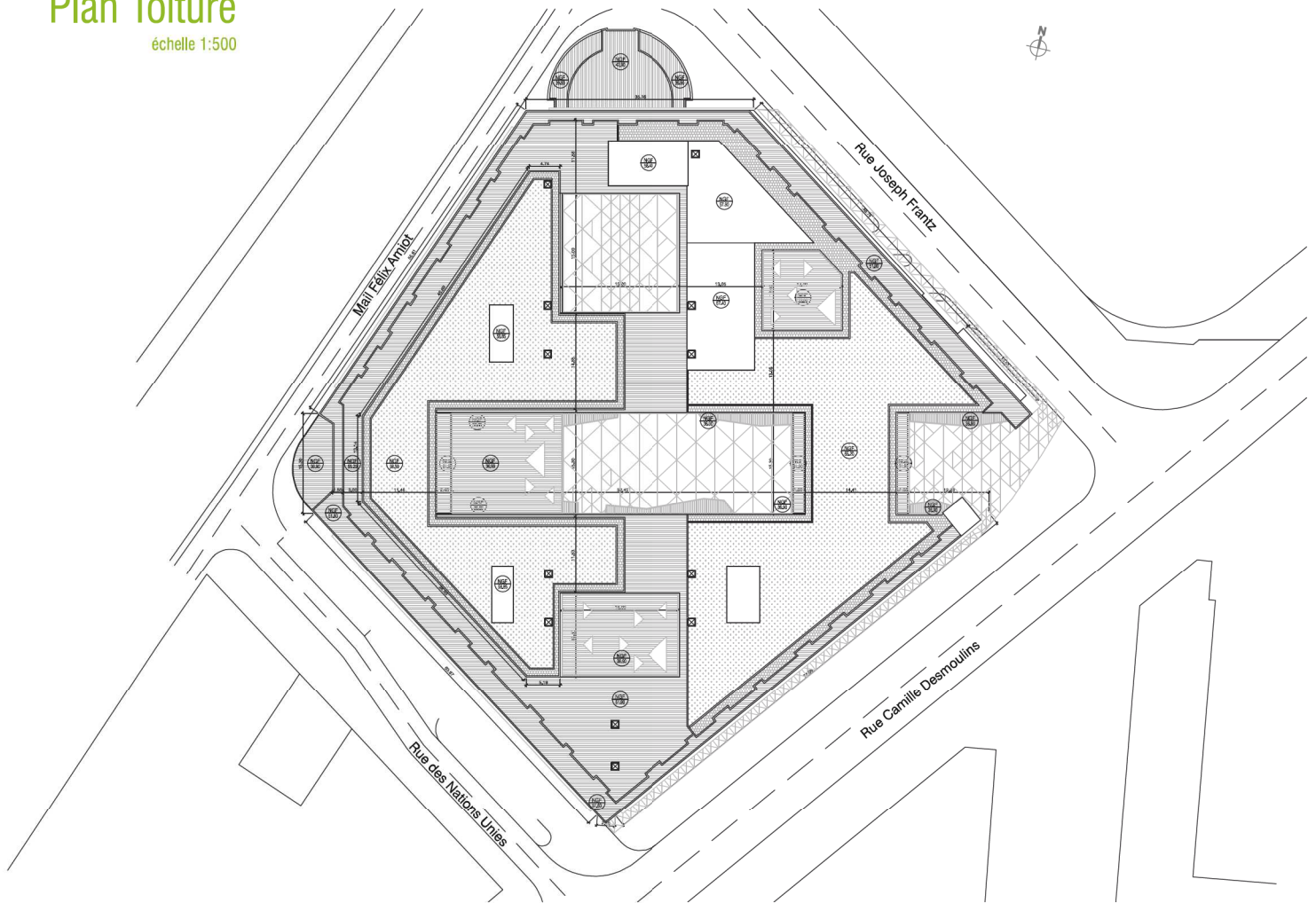
Plan R+8

échelle 1:500

NIVEAU 8	
TABLEAU DE SURFACES (m²)	
SHO int. Façade	1443
Ded Vides	98
Ded 1.80	0
Ded L.T.	6
Ded stat.	0
SOP	1340
SNB bureau	1023
SNB réunion	0
Total SNB	1023
Effectifs	
Nombre sanitaires	135
Nombre UP	8

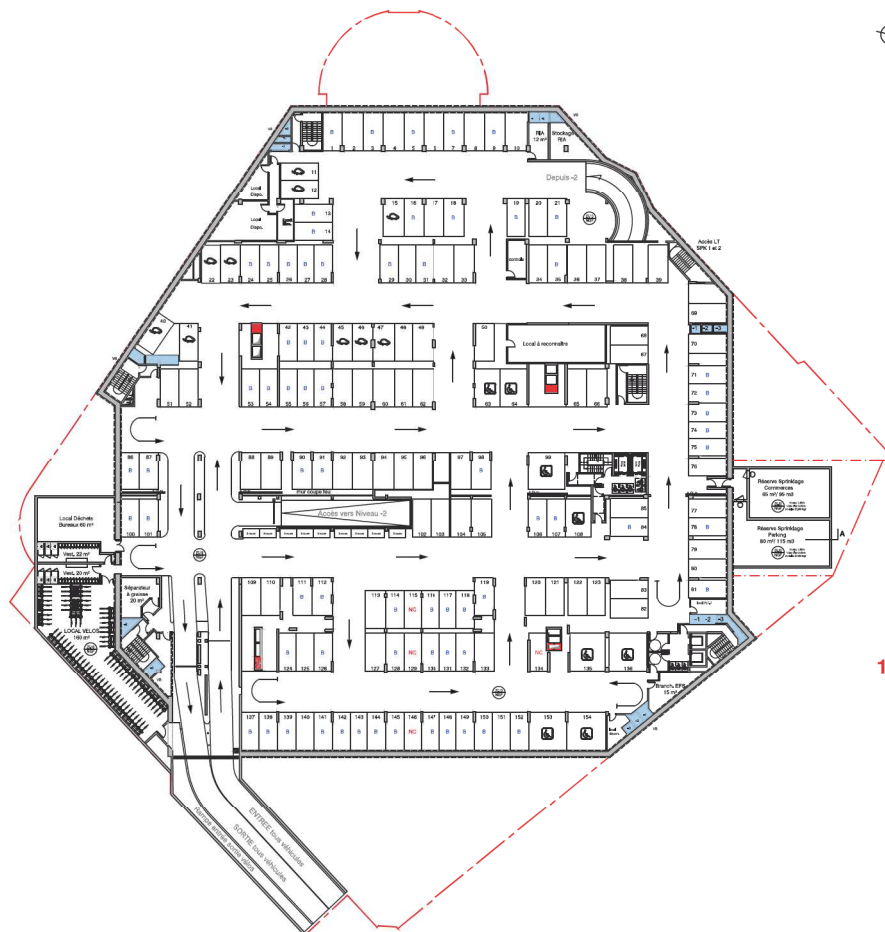


échelle 1:500



Plan ss 1

échelle 1:500



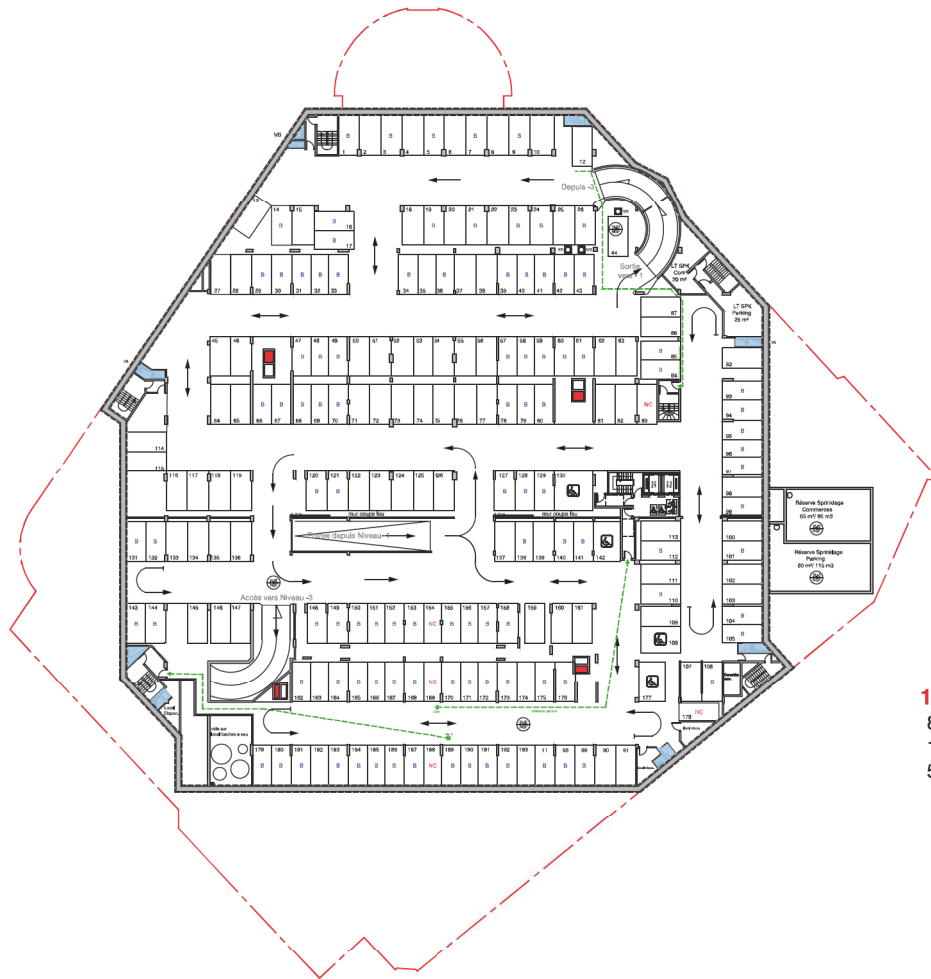
154 places :
 80 conformes dont 8 PMR
 70 de classe B
 4 NC

Légende

- VB Parking
- VH Parking

Plan ss 2

échelle 1:500



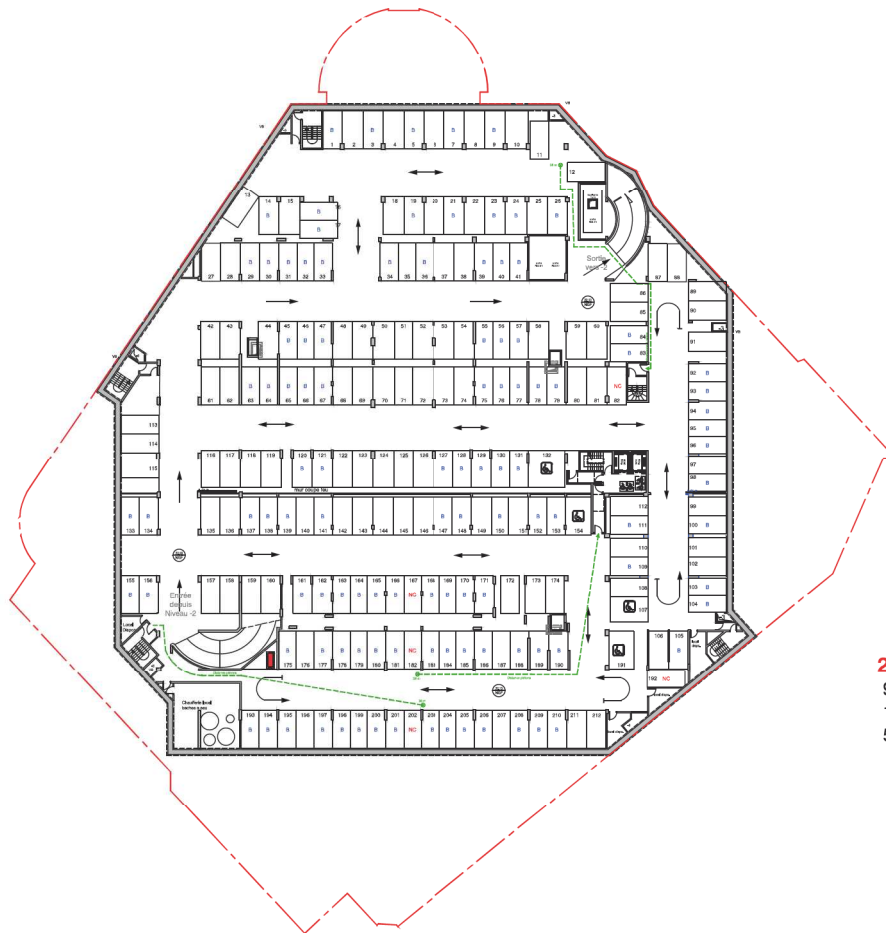
193 places :
 88 conformes dont 4 PMR
 104 de classe B
 5 NC

Légende

- VB Parking
- VH Parking

Plan ss 3

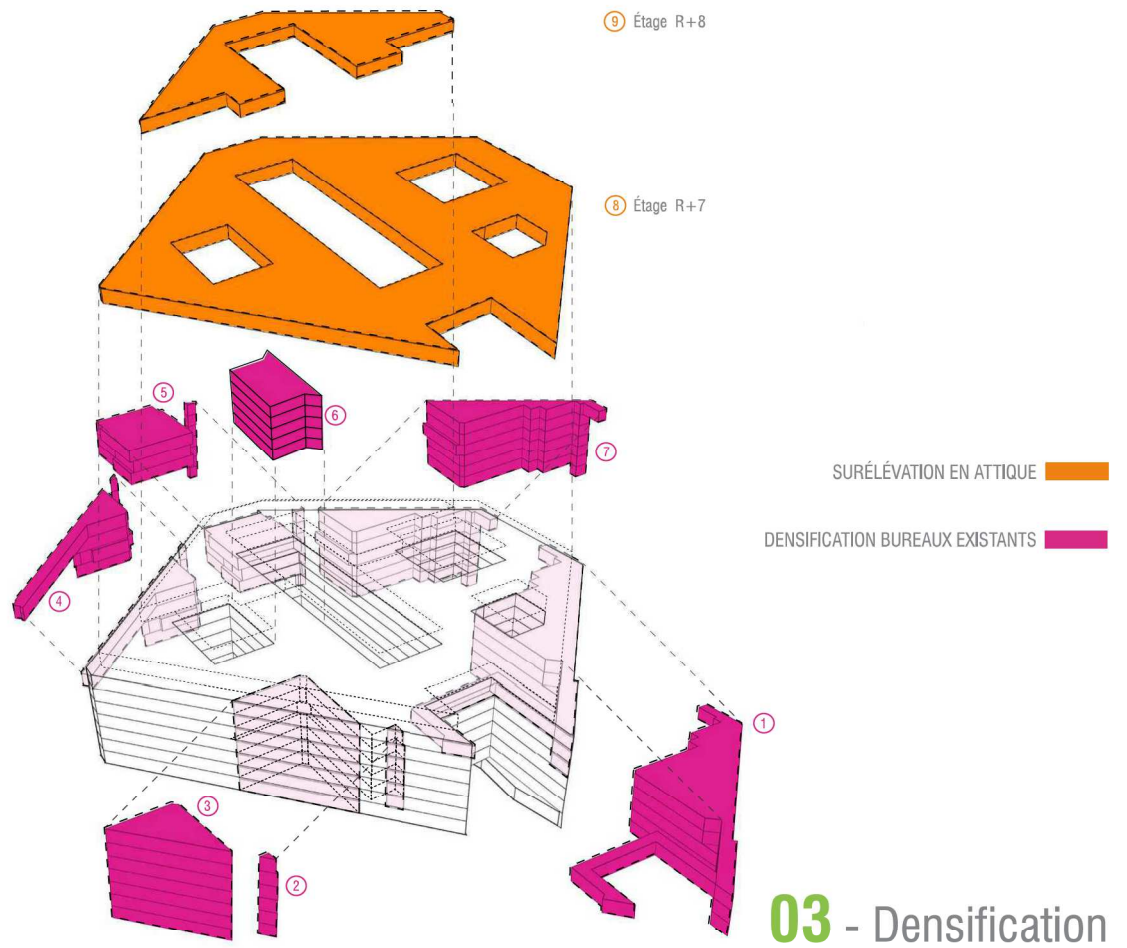
échelle 1:500



212 places :
 96 conformes dont 4 PMR
 111 de classe B
 5 NC

Légende

- VB Parking
- VH Parking



Annexe 5 : Plan des abords



Annexe 6 : Plan de situation détaillé du projet par rapport au site Natura 2000

Non concerné (cartographie donnée à titre informatif, distance entre le site du projet et les sites les plus proches supérieure à 10 km)

